



La Pointe du Raz : la renaissance d'un grand paysage emblématique

La renaissance de la Pointe du Raz, site classé au titre de la loi du 2 mai 1930, qui fut un temps victime de sa notoriété, défigurée par une fréquentation non maîtrisée et des aménagements inadaptés, est aujourd'hui le symbole d'une nouvelle approche en matière de réhabilitation et de gestion des grands sites emblématiques de la France

Les travaux de restauration (1990-95) ont concerné 200 hectares, propriété du Conservatoire du Littoral et du Département du Finistère.

Le parti d'aménagement retenu a consisté à démolir les parkings et les bâtiments construits après guerre (14 commerces et 2 hôtels), à organiser les cheminements, à reconstituer le couvert végétal et à reporter, dans un souci d'intégration paysagère, l'espace d'accueil (commerces, parkings, maison de site) 800 mètres en retrait du site naturel.

Coût de l'opération : 10 M € environ, financés par l'Europe, l'Etat, la Région Bretagne, le Département du Finistère, le Conservatoire du Littoral et par le mécénat, notamment de la Fondation Gaz de France.

Les 850 000 visiteurs de la Pointe du Raz découvrent désormais un site qui a retrouvé sa grandeur et dont ils peuvent apprécier la diversité des paysages : falaises, dunes, estrans et étangs. La Maison de site est également un lieu d'information du public, mais aussi un espace d'expositions largement ouvert sur le territoire et contribuant aux retombées pour l'arrière pays.

Un syndicat mixte, créé dès 1991 a pour objet l'aménagement, la protection, la mise en valeur et la gestion du Grand site naturel que constituent la Pointe du Raz, la Baie des Trépassés et la Pointe du Van, et la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à favoriser, à partir de la fréquentation touristique, des retombées économiques pour l'arrière pays.

En 2004, la Pointe du Raz a obtenu le label Grand Site de France ®, propriété de l'Etat, reconnaissance de la qualité de sa gestion et du respect des principes du développement durable.

Avant la réhabilitation du site



Le site réhabilité



Cette opération a été conduite dans le cadre de la politique nationale en faveur des Grands Sites, initiée par l'Etat il y a 30 ans, et portée aujourd'hui par le Ministère de l'écologie et du développement durable.

L'opération Grand Site de la Pointe du Raz est représentative des efforts mobilisés par les 32 sites réunis au sein du Réseau des Grands Sites de France, confrontés aux mêmes défis :

- concilier protection d'un beau paysage et forte fréquentation du public
- préserver, restaurer, aménager en respectant l'esprit des lieux
- mieux accueillir le public
- faire de ces grands sites des facteurs de développement durable pour les habitants des territoires dans lesquels ils s'inscrivent
- mettre en place un organisme de gestion dédié à chaque site, complément indispensable à la protection juridique du site

Contact :

Bruno Cariou, Syndicat mixte de la Pointe du Raz Tel : 02 98 70 67 18

lapointeduraz@wanadoo.fr / www.pointeduraz.com

© Syndicat mixte de la Pointe du Raz

Anne Vourc'h, Réseau des Grands Sites de France Tel : 01 42 65 33 38 / 06 88 48 86 50

annevourch@grandsitedefrance.com / www.grandsitedefrance.com